

Autorité de la chose jugée/ force de chose jugée

Par **Oneworld**, le **21/09/2013** à **19:01**

Bonsoir,

Quelqu'un pourrait-il m'aider à faire la différence entre l'autorité de la chose jugée et la force de chose jugée?

Je vous remercie d'avance !

Par **Oneworld**, le **21/09/2013** à **19:22**

Je me permets une seconde question qui me viens à l'esprit: quelle est la différence entre la force majeure et le cas fortuit?

Merci beaucoup encore

Par **Booker**, le **21/09/2013** à **21:14**

Vu la Charte du forum en son point n°7,

Considérant, au regard de la difficulté des questions soumises, que le demandeur trouverait aisément ses réponses dans un manuel d'introduction au droit, ou bien plus aisément dans un dictionnaire juridique,

Considérant que toute faculté est équipée d'une bibliothèque, que cette bibliothèque est accessible en semaine, et que l'on peut y trouver les ouvrages adéquats,

Considérant enfin que les questions de Sieur Oneworld laisse entendre qu'il n'a pas fait l'effort de recherche qui lui incombait, effort qu'il doit assimiler en première année,

Décide, rappel de la charte :

[citation]7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon. Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir.

Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite).

[/citation]

[smile3]

Par **Oneworld**, le **21/09/2013** à **21:33**

Mes excuses, je ne pensais pas mal faire. J'avoue ne pas avoir eu le réflexe de la recherche. Quant à faire le travail à ma place, il n'en était évidemment pas la question, puisque ce sont des questions de culture juridique que je me pose, et non en rapport avec mes travaux. :)

Par **Booker**, le **21/09/2013** à **21:38**

Tape sur wiki tu auras ta réponse ;).